

ADHESION JEUNE* 2025

Licence F.F.V.**

Total

*Suivant la date de naissance (né après le 1er janvier 1998), ayant moins de 27 ans au 1er janvier de l'année en cours.

- La licence F.F.V. est OBLIGATOIRE pour participer aux régates et tout l'équipage doit être licencié.
- Pour obtenir une licence Compétition, le certificat médical de « non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition » est OBLIGATOIRE.
- La SRC ne délivre pas de licence sans adhésion au club.

Nom & prénom

- Il faut adhérer et être licencié à la FFV pour être électeur au club. (Voir statuts)

Né(e) le

- La cotisation SRC comprend l'accès au club house (Salon, bar, babyfoot, sanitaires, douches) ainsi qu'au cocktail de remise des prix en fin de saison.

JEUNE (Ayant moins de 27 ans au 1^{er} janvier de l'année en Cours)

E-mail & téléphone

	, ,		32€ (Jeune)	€
	/ /		70€ (Adulte)	
			Cotisation SRC	+ 3 0€
Total				€
**Suivant la date de naissance (avant ou après le 1 ^{er} janvier 2007), sélectionner le bon tarif de la licence FFV.				
Adresse :				
Code postal :				
Ville :				
Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs :				
^	acorioacio	m paremare exiigateire pear is		
Je soussigné(e) en qualité de autorise mon(mes) enfant(s) ci-avant à participer à toutes les activités de la S.R.C. J'autorise également les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence qui s'imposerait.				
Personne à contacter en cas d'urgence :, téléphone portable :				
Fait le / / 2025, à				
Merci de retourner le formulaire signé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de la S.R.C. ou par virement (BRED Douvres – IBAN : FR76 1010 7006 5800 1240 0978 174) et du (des) certificat(s) médical(aux).				
Réglementation et signature	<u>:</u> :			
Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (pouvant être consultés sur le site internet www.src-regates.asso.fr) et de l'étendue des garanties d'assurance et/ou d'assistance proposées par la F.F.V. lors de mon adhésion ainsi que d'avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer la voile en compétition. Informatique : « La loi informatique et liberté N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifié en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du secrétaire de la S.R.C. ».				
□ Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations puissent être publiées et diffusées sur internet, à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, par des moyens de reproduction numériques (film, DVD vidéo, etc).(Cocher la case si c'est le cas)				
Fait à : Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :				
Le / / 2025				
Société des Régates de Courseulles – Association Loi du 1er juillet 1901				